

# COMPTE RENDU

## CM DU 18 JUILLET 2022

Présents : Jacques ANDURAND – Hervé LEONARD – Didier THAMIE – Martine MERLIN – Christian VERGNE – Magalie LOBGEAIS – Robert BALBARIE – Pierre PRADILLON – Damien POUJADE – Jean-François AYROLES

Absents :

Pouvoir : Marion VAUR à Magalie LOBGEAIS – Jessica DAVID à Didier THAMIE  
Marianne SABIDO à Pierre PRADILLON

Secrétaire de séance : M. Damien POUJADE

### 1/ Approbation des comptes rendus des conseils des 28 mars et 2 mai 2022 :

Les deux comptes rendus présentés sont adoptés à l'unanimité après quelques modifications.

### 2/ Contrat de prestations de restauration scolaire pour l'année 2022-2023 avec le « relais 1908 » :

Par délibération du 2 mai dernier, le conseil municipal a validé le principe de confier au « Relais 1908 » la confection des repas de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2022-2023.

Ce contrat de prestations présenté au conseil municipal entre la commune et le « Relais 1908 » expose les obligations de chacune des parties.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

### 3/ Admission en non-valeur :

Conformément à la demande du comptable du Trésor, le conseil municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables pour la somme totale de 203.92 Euros.

### 4/ Nomenclature budgétaire M57 :

Le Maire expose que conformément à la réglementation, le passage à la nomenclature M57 sera obligatoire pour l'ensemble des collectivités locales au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Toutefois, les collectivités locales dont les communes ont la possibilité d'anticiper et de décider ce passage au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le Maire propose au conseil municipal d'adapter le passage à la M57 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 étant précisé que notre secrétaire de Mairie est inscrite pour une formation de septembre prochain.

Certains conseillers municipaux s'interrogent sur l'opportunité d'anticiper le passage dès

janvier 2023.

Après débat, le conseil municipal (8 voix pour 3 abstentions) valide le passage de la M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### 5/ Convention de servitudes – ENEDIS :

La société ENEDIS nous présente une demande d'autorisation de passage pour la construction de lignes souterraines basse et haute tension au lieu-dit « Sous les Chemins » qui emprunte le chemin rural. Le raccordement est indispensable pour le développement de la GAEC CHARTROUX.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette demande.

#### 6/ Adhésion à l'Association des Maires Ruraux du Lot :

Le Maire présente au conseil municipal le courrier du Président de l'Association des Maires Ruraux du Lot relative à la campagne d'adhésion auprès de l'ensemble des maires ruraux du Lot. Cette association a pour vocation de défendre les intérêts des communes rurales. A l'unanimité, le conseil municipal valide cette adhésion pour 2022 moyennant une cotisation annuelle de 81 Euros.

#### 7/ Vente de foin à la GAEC de l'Authentique » :

La vente de foin sur les parcelles communales « zone du Trieu » est accordé à l'unanimité auprès de la GAEC « l'Authentique » moyennant la somme de 750 Euros pour l'exercice 2022.

#### 8/ Adhésion à l'association « Art et Patrimoine » de Lacapelle-Marival :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'association « art et Patrimoine » dont le siège social est situé à Lacapelle-Marival. La cotisation annuelle est fixée pour 2022 à 10 Euros. Il est précisé que cette association fait un excellent travail pour la valorisation de patrimoine des communes du secteur

#### 9/ Demande de subvention exceptionnelle de l'association « Occitamob 46 » :

L'association « occitamob 46 » a organisé son premier évènement les 18 et 19 juin dernier dans le parc du château à l'occasion du festival mobylette « occitamob ».

A cet égard, l'association sollicite une subvention exceptionnelle.

Le conseil municipal souhaite avoir des éléments complémentaires avant de se prononcer sur ce dossier.

#### 10/ Délégation du conseil municipal au Maire :

Conformément au Code Général des Collectivités Locales, le conseil municipal a la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions de

l'assemblée.

Considérant qu'il convient de faciliter la bonne marche de l'administration communale et au regard du projet de délibération présenté, le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition.

#### 11/ Convention de partenariat avec le Grand Figeac. Conseil en Energie partagé :

La convention présentée au conseil municipal suscite des interrogations. Le conseil municipal décide de sursoir aux décisions en demandant des précisions au Grand Figeac.

#### 12/ Achat matériels – société « Challenger »:

Il est présenté au conseil municipal un devis de la société « Challenger » d'un montant total de 4559,18 Euros TTC. Le devis comprend l'acquisition de tables plus légères et le renouvellement de tables pour les besoins de l'espace « Georges Frescaline ». Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

#### 13/ Augmentation du temps de travail. Contrat de travail de Mme Corinne SENAC :

Au regard de la réorganisation du travail suite au départ à la retraite de Mme DELSAHUT, il convient d'augmenter le temps de travail de Mme SENAC de 27 heures payées par semaine au lieu de 26h.

#### 14/ Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité :

Au regard de la réorganisation du travail suite au départ à la retraite de Mme DELSAHUT, il conviendrait de créer un poste d'emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité à raison de 13.82h (annualisées) par semaine et ce dès le 01/09/2022. Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

#### 15/ Prime ravalement façade :

M. et Mme GAUTHERIN résidant rue principale sollicite le conseil municipal pour le versement d'une prime façade dans le cadre de l'OPAH. Les travaux ayant été réalisés conformément aux avis de l'Architecte des Bâtiments de France, le conseil municipal valide à l'unanimité l'octroi d'une prime de 1500 Euros à M. et Mme GAUTHERIN.

#### 16/ Demande de garantie d'emprunt de la société « Polygone » :

Conformément à la demande de la société « Polygone », le conseil municipal accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 43279.80 Euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

#### 17/ Location écran géant. Etape du Tour de France du 23 juillet :

Le conseil municipal valide la proposition de location d'un écran géant pour l'étape du Tour de France du 23 juillet prochain auprès de la société MEDIA-SON pour un montant de 1800 Euros HT.

#### 18/ Informations diverses :

- Panneaux entrée de ville : ils sont dorénavant mis en place.
- arrêté du Maire / circulation Rue du Pont Carral : il est présenté au conseil municipal les réponses de la Préfecture et du Grand Figeac suite au courrier de l'Association des Commerçants concernant la fermeture de la circulation sur la place de l'Eglise en direction de la rue du Pont Carral.
- Enquête publique relative à l'aliénation d'une portion de chemin rural au lieu-dit « lagalabertie » : l'enquête publique aura lieu les 18 juillet et 1<sup>er</sup> août 2022.
- Bilan du 13 juillet : après deux années d'interruption, la soirée du 13 juillet a été une véritable réussite. Il faut remercier l'Association des Parents d'Elèves pour l'organisation ainsi que « la Rôtisserie d'Aynac » pour l'excellente « paella ». Le feu d'artifice fut également très apprécié.
- association du Comité des Fêtes : un nouveau bureau est en place avec M. Laurent MOULENE comme président.
- Projet adressage : Une réunion de présentation est prévue le 1<sup>er</sup> septembre prochain à 20h avec les élus municipaux et les membres de la CEM.

-